

**Procès-verbal de la quatrième assemblée du Conseil de quartier du Vieux-Québec—Cap-Blanc—colline Parlementaire tenue le 16 avril 2008, à l'école des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase, 3, ruelle des Ursulines, à 19 h 00**

**PRÉSENCES :**

M <sup>me</sup>	Geneviève Roy	Présidente
MM.	Serge Béhar	Vice-président
	Louis-H. Campagna	Secrétaire
M <sup>mes</sup>	Françoise Sorieul	Trésorière
	Josée Martineau	Administratrice
MM.	Daniel Deraîche	Administrateur
	Rénald Goulet	Administrateur
	James Monti	Administrateur
	Jacques Joli-Cœur	Conseiller municipal et maire suppléant

Il y a quorum.

MM. Daniel Deraîche et James Monti se sont retirés à 21 h.

**ABSENCE**

Un poste est vacant.

**AUTRES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES**

M.	André Martel	Arrondissement de La Cité
M <sup>me</sup>	Nancy Gaudreau	Secrétaire de rédaction

Outre les noms énumérés ci-dessus, 10 personnes assistaient à cette assemblée.

## ORDRE DU JOUR

- 08-03-01 Ouverture de l'assemblée**
- 08-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 08-03-03 Procès-verbal du 19 mars 2008**
- 08-03-04 Correspondance**
- Démission de M<sup>me</sup> Christine Cheyrou, membre du conseil d'administration (colline Parlementaire)
  - Lettres d'appui : Circulation de transit sur le boulevard Champlain :
    - M<sup>me</sup> Marie-Louise Pineault, directrice générale, Coopérative du quartier Petit Champlain
    - M. Daniel Gross, président, Association des Gens d'affaires Place-Royale/Vieux-Port
    - M. Jacques Joli-Cœur, conseiller municipal
  - M. Jacques Roberge, directeur, environnement et énergie, Papiers White Birch
  - M. Gilles Tremblay, responsable, Département du transport, GSI (div. : Les Composts du Québec inc.)
  - Lettres adressées par M. Paul Arsenault, président, conseil de quartier de Montcalm, à M. John Porter, directeur général, Musée national des beaux-arts du Québec, les 25 mai 2007 et 30 janvier 2008
- 08-03-05 Interventions des membres du conseil de quartier**
- Circulation de transit des poids lourds sur le boulevard Champlain
  - Hôtellerie illégale
  - Musée national des beaux-arts du Québec
- 08-03-06 Période d'information**
- Agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec :  
Invitée : M<sup>me</sup> Anne Guérette, présidente, Héritage Québec
- 08-03-07 Période de questions et commentaires du public**
- 08-03-08 Période d'information réservée au conseiller municipal**
- 08-03-09 Modification à la réglementation de zonage**
- Demande d'une autorisation personnelle de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec pour lui permettre d'opérer un kiosque sur le parvis de la Cathédrale
- Présentation, questions et commentaires, recommandations
- 08-03-10 Fête du 400<sup>e</sup>**
- Proposition annoncée par MM. James Monti et Daniel Deraîche
- 08-03-11 Plan d'action 2008-2009**
- Suivi de la séance de travail du 9 avril 2008
- 08-03-12 Harmonisation réglementaire**
- Dépôt du document de consultation de la séance publique de travail du 23 avril
  - Déroulement de la séance
  - Information sur l'ensemble du processus d'harmonisation réglementaire
- 08-03-13 Trésorerie**
- Paiement de la secrétaire de rédaction (résolutions)
- 08-03-14 Levée de l'assemblée**

#### **08-04-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Geneviève Roy procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 00. Elle informe que M<sup>me</sup> Anne Guérette, présidente d'Héritage Québec, fera une présentation au point 08-04-07 concernant le dossier de l'agrandissement du Musée national des beaux-arts de Québec.

#### **08-04-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> FRANCOISE SORIEUL, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JAMES MONTI, IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'administration avec les ajouts suivants : ajout du point 08-04-14 Divers – Calendrier des assemblées.

Adoptée à l'unanimité

#### **08-04-03 PROCÈS-VERBAL DU 19 MARS 2008**

- **Adoption**

**SUR PROPOSITION DE M. SERGE BÉHAR, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès verbal du 19 mars 2008.

Adoptée à l'unanimité

#### **08-04-04 CORRESPONDANCE**

- **Démission de M<sup>me</sup> Christine Cheyrou, administratrice**

M<sup>me</sup> Geneviève Roy informe les membres de la démission de M<sup>me</sup> Christine Cheyrou et du courriel reçu à cet effet. Les membres prennent acte de la démission de M<sup>me</sup> Cheyrou.

- **Circulation de transit des poids lourds sur le boulevard Champlain**

Lecture par M Louis-H. Campagna d'une lettre sur le dossier de la circulation de transit des poids lourds sur le boulevard Champlain que le conseil de quartier transmettra à M<sup>me</sup> Julie Boulet, ministre des Transports, à M. Philippe Couillard, ministre responsable de la Capitale Nationale et à M Jean Leclerc, président de la Société du 400<sup>e</sup>.

- **Lettres reçues**

Circulation de transit sur le boulevard Champlain

M Louis-H.Campagna dépose trois lettres d'appui :

- M<sup>me</sup> Marie-Louise Pineault, directrice générale, Coopérative du Quartier du Petit-Champlain
- M. Daniel Gross, président, Association des Gens d'affaires Place-Royale/Vieux-Port
- M. Jacques Joli-Cœur, conseiller municipal

M Louis-H.Campagna dépose les lettres reçues dans le dossier de la circulation de transit sur le boulevard Champlain :

- M Jacques Roberge, directeur, environnement et énergie, Papiers White Birch
- M Gilles Tremblay, responsable, Département du transport, GSI (div.: Les Composts du Québec inc.)

## Agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec

M. Louis-H. Campagna dépose les documents reçus dans le dossier du Musée national des beaux-arts du Québec :

° Lettres adressées par M. Paul Arsenault, président, conseil de quartier de Montcalm, à M. John Porter, directeur général, MNBAQ, les 25 mai 2007 et 30 janvier 2008.

### **08-04-05 INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

- **Circulation de transit des poids lourds sur le boulevard Champlain**

M. Rénald Goulet fait le bilan des actions entreprises dans ce dossier : dans la lettre reçue de M. Jacques Roberge, Papiers White Birch, celui-ci indique que son entreprise ne demandera pas aux entreprises de camionnage qui font affaires avec Papiers White Birch de ne plus circuler par le boulevard Champlain. Il soumet que pour White Birch il est : « [...] impossible de s'immiscer dans la gestion interne de toutes ces entreprises de transport, leurs décisions étant basées sur une foule de facteurs qui ne nous sont pas tous connus ».

D'autre part, M. Goulet indique que M. Jacques Tremblay, groupe GSI « Composts du Québec », précise qu'il a informé ses contractants de ne plus utiliser le boulevard Champlain pour le transport des boues en provenance des Papiers White Birch.

Par ailleurs, considérant que le ministère des Transports a son mot à dire sur la circulation sur le boulevard Champlain, M. Goulet indique qu'une lettre demandant au ministère des Transports d'intervenir dans le dossier sera acheminée à M<sup>me</sup> Julie Boulet, ministre des Transports. De plus, une lettre sera acheminée à M. Philippe Couillard, ministre responsable de la Capitale Nationale et M. Jean Leclerc, président de la Société du 400<sup>e</sup>.

Le conseiller municipal, M. Jacques Joli-Cœur, suggère que la lettre adressée à la ministre du Transport soit acheminée à M. Marc des Rivières, directeur de la Division du transport du Service d'aménagement du territoire de la Ville de Québec.

- **Hôtellerie illégale**

M. Louis-H. Campagna fait état des informations qu'il a reçues concernant le comité de l'Arrondissement sur la gestion de l'hôtellerie.

M<sup>me</sup> Sorieul et lui-même n'ont pu participer à la dernière réunion du comité. Toutefois, le conseil de quartier sera représenté à la prochaine réunion.

Par ailleurs, M. Jacques Joli-Cœur, conseiller municipal, rappelle le mandat du comité sur la gestion de l'hôtellerie.

### **08-04-06 PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE AU CONSEILLER MUNICIPAL**

- **Manège militaire**

M. Jacques Joli-Coeur présente ses commentaires sur l'incendie du Manège militaire.

- **Accès à la scène des plaines depuis la place George V**

Puisque derrière le Manège militaire se trouve la grande scène de spectacles en plein air sur les plaines d'Abraham, M. Joli-Cœur a proposé qu'on réalise, sur le stationnement jouxtant le Manège, un accès piéton majeur à cette scène, depuis la place George V. Cette place est en lien direct avec les principaux circuits de transports en commun.

- **Consultation du 23 avril sur le zonage**

M. Joli-Cœur invite les membres du conseil de quartier à mobiliser les citoyens à cette consultation publique qui porte sur la révision du zonage des rues à caractère mixte.

#### **08-04-07 PÉRIODE D'INFORMATION**

- **Agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec, invitée : M<sup>me</sup> Anne Guérette, présidente, Héritage Québec**

M<sup>me</sup> Geneviève Roy, présidente, présente M<sup>me</sup> Anne Guérette, présidente d'Héritage Québec, qui fera la présentation et l'invite à prendre la parole afin d'expliquer la position et la démarche de son organisme dans le dossier d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec. Par ailleurs, M<sup>me</sup> Roy informe le public qu'une petite exposition sur le site du Musée est disponible dans la salle.

M<sup>me</sup> Guérette présente la position et la démarche d'Héritage Québec dans le dossier de l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec.

#### **08-04-08 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

- **Démolition du couvent des Dominicains**

S'appuyant sur l'opinion d'experts disant que le couvent des Dominicains n'a pas de valeur au plan historique, un citoyen demande pourquoi on ne procède pas immédiatement à la démolition du couvent. M<sup>me</sup> Anne Guérette, présidente d'Héritage Québec, estime que la décision de démolir ne devrait pas appartenir exclusivement au Musée. Il faut être certain de faire le bon choix et, à cet effet, obtenir les opinions de toutes les personnes concernées sur le sujet. Elle soumet qu'il est préférable de ne pas démolir le couvent à la hâte, d'autant que le concours d'architecture international pourrait faire ressortir des propositions qui incluraient le couvent dans le projet d'agrandissement plutôt que de le démolir, ou encore proposer l'agrandissement du Musée sur une autre partie du terrain, ce qui éviterait la démolition du couvent.

- **Circulation de transit des poids lourds sur le boulevard Champlain**

Comprenant que le ministère des Transports a juridiction sur le boulevard Champlain, une citoyenne demande si le conseil d'administration a pensé requérir l'appui de la Ville, du maire et du comité organisateur du 400<sup>e</sup> concernant ce dossier. M. Rénald Goulet rappelle les démarches du conseil de quartier dans ce dossier et précise que le conseil a déjà sollicité la mairie et qu'il est en attente d'une réponse de celle-ci. De plus, dans les prochains jours, le conseil de quartier s'adressera directement à la ministre des Transports, au ministre responsable de la Capitale Nationale et au président de la Société du 400<sup>e</sup>.

- **Piste cyclable le long du boulevard Champlain**

Une citoyenne du Cap-Blanc fait état de ses constatations concernant la piste cyclable du boulevard Champlain. Elle fait mention que près de la berge, la piste cyclable requiert des rénovations en vue de régler un problème éventuel. Elle propose de photographier les dégâts pour en informer les médias et les principaux concernés avant que cette situation ne s'aggrave. M. Jacques Joli-cœur, conseiller municipal, répond que la Ville est au courant du problème de la piste cyclable et que la marée du fleuve est davantage responsable du dégât que la circulation des camions lourds.

- **Couettes et café**

En réponse à une question de la représentante de l'Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean sur la possibilité de faire passer de trois à cinq chambres le nombre de chambres de couettes

et café, M. Joli-cœur suggère d'adresser cette requête à M. Jacques Faguy, directeur de la Gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité.

- **Hôtellerie illégale**

En réponse à une question sur l'action du conseil de quartier dans le dossier de l'hôtellerie, M. Louis-H. Campagna rappelle que le conseil est membre du comité de l'Arrondissement de la Cité sur la gestion de l'hôtellerie et que les représentants du conseil participeront à la prochaine rencontre, le 7 mai. Par ailleurs, il est précisé que les réunions de ce comité ne sont pas publiques.

En réponse à une question des membres du conseil d'administration, M. André Martel indique que les personnes qui représentent le conseil d'administration ne sont pas obligées d'en être membres.

**Résolution CA-08-19**

*Concernant le comité de travail de la Ville sur la stratégie de développement et de gestion des établissements hôteliers du Vieux-Québec*

Considérant les connaissances dont dispose M<sup>me</sup> Francine Matteau, résidente du Vieux-Québec, dans le dossier de l'hôtellerie;

Considérant qu'il serait pertinent qu'elle partage ses connaissances avec les représentants du conseil de quartier et les membres du comité;

**SUR PROPOSITION DE M. SERGE BÉHAR, DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA, IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration nomme M<sup>me</sup> Francine Matteau comme représentante du conseil de quartier au comité de travail de la Ville sur la stratégie de développement et de gestion des établissements hôteliers du Vieux-Québec. M<sup>me</sup> Matteau s'ajoute à M<sup>me</sup> Françoise Sorieul et M. Louis-H. Campagna qui sont déjà membres de ce comité.

Adoptée à l'unanimité

**08-04-09 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE**

- **Demande d'une autorisation personnelle de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec pour lui permettre d'opérer un kiosque sur le parvis de la Cathédrale**

M. André Martel présente la demande. Pour le contenu de sa présentation, voir la fiche-synthèse intitulé « Projet d'amendement au règlement de zonage VQZ-3 de l'ancienne ville de Québec relativement à l'octroi d'une autorisation personnelle à la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, pour le bâtiment localisé au 16, rue De Buade, quartier Vieux-Québec RA1VQ 147 ».

**Résolution CA-08-20**

*Concernant la demande d'une autorisation personnelle de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec pour lui permettre d'opérer un kiosque sur le parvis de la Cathédrale*

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration du conseil de quartier recommande au Conseil d'arrondissement de La Cité d'adopter l'option B, c'est-à-dire d'octroyer à la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec une autorisation personnelle, à durée indéterminée, pour opérer un kiosque sur le parvis de la Cathédrale, 16, rue De Buade, RA1VQ147.

Adoptée à la majorité (pour 7, contre 0, abstention 1)

#### 08-04-10 FÊTE DU 400<sup>e</sup>

- Proposition annoncée par MM. James Monti et Daniel Deraîche

##### Résolution CA-08-21

*Concernant la promotion de la fête du 400<sup>e</sup> dans le secteur de l'aéroport*

Considérant le projet de lettre préparé par MM. James Monti et Daniel Deraîche

**SUR PROPOSITION DE M JAMES MONTI, DÛMENT APPUYÉE PAR M DANIEL DERAÎCHE, IL EST RÉSOLU** de transmettre à la direction de l'aéroport de Québec une suggestion de mise en valeur de Québec dans le secteur de l'aéroport. À cet effet, une lettre sera acheminée à la direction de l'aéroport.

Adoptée à l'unanimité

#### 08-04-11 PLAN D'ACTION 2008-2009

- Suivi de la séance de travail du 9 avril 2008

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action du conseil de quartier, M. Serge Béhar présente un document de travail conçu à l'aide des 10 priorités identifiées par les résidents dans le cadre du plan directeur de quartier. À la suite de différentes questions sur ces 10 priorités, il est convenu d'inviter M<sup>me</sup> Françoise Roy, de l'Arrondissement de La Cité, à participer à une prochaine assemblée du conseil afin de répondre aux questions.

#### 08-04-12 HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE

M. André Martel fait état de la démarche d'harmonisation réglementaire en matière de zonage et présente le déroulement de la séance publique de travail du 23 avril prochain. Il remet aux membres les documents relatifs à cette séance publique de travail.

#### 08-04-13 TRÉSORERIE

- Paiement de la secrétaire de rédaction

##### Résolution CA-08-22

*Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction pour le procès-verbal du 19 mars 2008*

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> FRANCOISE SORIEUL, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> GENEVIÈVE ROY, IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration du conseil de quartier entérine le paiement d'une somme de 75 \$ à M<sup>me</sup> Nancy Gaudreau pour le secrétariat de rédaction du procès-verbal du 19 mars 2008 du Conseil de quartier du Vieux-Québec—Cap-Blanc—colline Parlementaire.

Adoptée à l'unanimité

##### Résolution CA 08-23

*Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction pour le procès-verbal du 16 avril 2008*

**SUR PROPOSITION DE M. SERGE BÉHAR DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA, IL EST RÉSOLU** que le conseil d'administration du conseil de quartier autorise le paiement d'une somme de 75 \$ à M<sup>me</sup> Nancy Gaudreau pour le secrétariat de rédaction du procès-verbal du 16 avril 2008 du Conseil de quartier du Vieux Québec—Cap-Blanc—colline Parlementaire.

Adoptée à l'unanimité

**08-04-14 DIVERS**

- **Calendrier des assemblées**

En ce qui concerne le calendrier des assemblées du conseil d'administration, le conseil ne tiendra pas d'assemblée en juillet et en août, les travaux reprendront en septembre.

**08-04-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> GENEVIÈVE ROY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA, IL EST RÉSOLU** de lever l'assemblée à 21 h 45.

Adoptée à l'unanimité

---

Geneviève Roy, présidente

---

Louis-H. Campagna, secrétaire



<b>MANDATÉ :</b> Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-colline Parlementaire	Numéro de dossier : A1GT2008-006
---	----------------------------------

<b>1. Événement, date et lieu</b> (08-04-16) Consultation LAU et RVQ 204 <input type="checkbox"/> Consultation RVQ 204 <input checked="" type="checkbox"/> École des Ursulines, bâtiment du gymnase, 3, ruelle des Ursulines	<b>2. Origine</b> Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	<b>3. Objet</b> Projet d'amendement au règlement de zonage VQZ-3 de l'ancienne Ville de Québec relativement à l'octroi d'une autorisation personnelle à la Corporation du patrimoine religieux de Québec, pour le bâtiment localisé au 16, rue De Buade, quartier Vieux-Québec (RA1VQ 147).										
<b>4. Présences</b> Membres avec droit de vote : M <sup>mes</sup> Josée Martineau, Geneviève Roy, Françoise Sorieul, MM. Serge Béhar, Louis H. Campagna, Daniel Deraïche, Rénauld Goulet, James Monti. Membre sans droit de vote : Jacques Joli-Cœur, conseiller municipal Autres participants : M. André Martel de l'Arrondissement de La Cité												
<b>5. Information présentée</b> Présentation du projet de modification au règlement. Le projet de modification à la réglementation a été remis au public.												
<b>6. Recommandation spécifique du mandaté</b> 7. À la majorité, il est recommandé au Conseil d'arrondissement de La Cité d'adopter l'option 2, c'est-à-dire d'approuver le projet de modification octroyant à la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec une autorisation personnelle à durée indéterminée pour opérer un kiosque sur le parvis de la cathédrale (RA1VQ 147).												
<b>7. Options soumises au vote</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1	0	2	7	Abstention	1	Total	8	<b>8. Description des options</b> 1. Statu quo. 2. Approuver le projet de modification octroyant à la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec une autorisation personnelle à durée indéterminée pour opérer un kiosque sur le parvis de la cathédrale (RA1VQ 147).	
Option	Nombre de votes											
1	0											
2	7											
Abstention	1											
Total	8											

<b>9. Questions et commentaires du public</b>	Nombre de personnes présentes : 10 Nombre de commentaires : 0
Les questions ont porté sur :  Les commentaires ont porté sur :	

MANDATÉ : Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-colline Parlementaire

Numéro de dossier : A1GT2008-006

10. Questions et commentaires du mandat

Les questions ont porté sur :

**Autorisation personnelle à durée indéterminée R.** : La Ville pourrait, éventuellement, modifier le règlement pour mettre fin à l'autorisation personnelle. De plus, il est précisé que l'autorisation est accordée à la Corporation et n'est pas transférable.

**Dimensions et aménagement du kiosque R.** : La personne présentant le dossier ne possédant pas l'information, il n'a pas été possible de répondre à cette question.

Les commentaires des membres ont porté sur :

Parmi les 7 membres qui se prononcent favorablement, considérant les problèmes vécus par le passé, plusieurs souhaitent une rencontre avec la Ville afin de discuter de la gestion de l'utilisation du parvis de la cathédrale et de la place de l'hôtel de ville, adjacente au parvis. Par ailleurs, un membre s'abstient, il aurait souhaité obtenir des précisions sur les dimensions et l'aménagement du kiosque avant de se prononcer.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité. Annexer au rapport au conseil d'arrondissement.

Approuvé par

Rédigé par

Geneviève Roy  
Présidente  
Conseil de quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

André Martel  
Conseillers en consultations publiques  
Arrondissement de La Cité

21 avril 2008